Comme ils se battaient, lundi soir, vers quatre heures, sur le boulevard Gambetta ! Comme ils se battaient ! Les coups pleuvaient drus comme grêle, les injures accompagnaient ces violences, et bien malin eût été celui qui, entre ces cinq individus, eut su trouver les victimes et les agresseurs. Une chose qui, par contre, était visible pour tous, c'est l'état d'ébriété tout à fait extraordinaire dans lequel ces personnages se trouvaient.

Au moment ou la vigueur des combattants commençait à s'épuiser, deux agents coururent vers eux. Quatre des belligérants s'esquivèrent. Le cinquième, François T..., tisserand, ne put reussir à en faire autant et fut arrêté.

Furieux, il maltraita les compagnons qui de force s'imposaient à lui; il leur donna des coups de pied, tenta à les frapper à l'aide d'un poing américain, et finalement, leur déclara que, quand il serait libéré, il les tuerait tous les deux.

Sans s'effrayer de ces menaces, plus que des violentes diabules du bonhomme contre la police en général et eux en particulier, nos sergents de ville le fourrèrent vous devinez où.

La rue des Tuileries était déserte, lundi soir, vers dix heures, quand, au tournant de la rue des Filatures, apparut soudain une promenneuse des plus singulières. La pauvre femme avait son bonnet planté sur l'oreille, et, tout en maugréant, elle s'avançait, un gros chat sous le bras gauche, un balai dans la main droite.

Un agent qui, de passage dans cette voie, observa que le trottoir semblait trop étroit pour l'infortunée, sortit de l'ombre et se dressa devant elle. Effrayée, l'autre s'arrêta, et si brusquement que le balai tomba tandis que le minet poussait un miaulement horrible.

L'ivrognesse fut interrogée. La conversation dura un temps infini entre elle et le sergent de ville. Celui-ci apprit enfin que la bonne dame déménageait parce que son mari, ayant trouvé un litre de genièvre qu'elle venait d'acheter et dont elle avait bu *une goutte*, lui avait fait une scène.

Elle montra alors ce litre. Il était aux trois quarts vide.

L'épouse malheureuse a été conduite au dépôt.

Un ivrogne. — Les ivrognes mélomanes abondent : Auguste W... est un mélomane lettré; c'est un oiseau rare qu'on a mis en cage dimanche.

Gravement assis sur la bordure d'un trottoir de la rue Sully, Auguste chantait à pleine voix.

« Verse l'ivresse et l'oubli dans mon cœur!... »

Mais Auguste demandait au vin ce que la bière lui avait déjà donné surabondamment.

Un agent s'approcha de lui ; il était une heure du matin ; la vue de l'uniforme eut pour effet de jeter dans l'âme d'Auguste la crainte dont Hamlet fut saisi à la vue du spectre vengeur : d'un baryton plein d'ampleur, Auguste entonna :

« Fuis, spectre épouvantable!
« Porte au fond des enfers ton aspect redoutable! »

Mais le spectre s'approcha plus près et porta au fond d'un cachot l'Hamlet d'occasion qui a dû assister à la dernière représentation d'opéra du Grand-Théâtre.

La commission administrative de la *Grande-Fanfare* invite les amis et les membres de cette société à se réunir, le 9 février, à huit heures et demie, en l'Hôtel des Pompiers, pour assister aux funérailles de M. Gustave Amelynck, membre de la société.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 22me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Leo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

TOURCOING

Le tirage au sort, pour les deux cantons de Tourcoing, a eu lieu aujourd'hui. Nous donnons plus loin les noms des conscrits avec les numéros qui leur sont échus.

Le Conseil municipal se réunira mercredi 9 courant à 8 heures du soir, pour la seconde séance de la session ordinaire de Février.

Société de Géographie. — Mercredi, 9 courant, à 8 1/2 du soir, dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, conférence par M. Charles Letort, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, professeur à l'Ecole des hautes etudes commerciales. *Vingt jours au Canada*, tel est le sujet qui sera développe par le conférencier. Il y aura de nombreuses projections à la lumière oxhydrique.

La Mutuelle. — Nous reproduisons ci-dessous les principaux passages du rapport présenté par M. L. Leduc, dans la réunion générale de la société de secours mutuels des employés de commerce :

... Le nombre des membres participants était de 91, en 1885 ; nous en comptons aujourd'hui 94, soit trois en plus, tandis que pour l'année 1885 nous constations une augmentation de 13. Nous ne considérons cependant pas comme une décadence cet arrêt momentane dans le rendement de nos membres participants. Nous pensons qu'il est dû à l'indifférence de la plupart des employés de notre ville qui ne se sont pas encore rendu un compte exact du but que nous poursuivons. Partout ailleurs les sociétés de secours mutuels ont pris un essor considérable. Comme preuve de ce que nous avançons, il nous suffira de vous dire qu'en 1884, le Gouvernement a approuvé 194 sociétés nouvelles et en a autorisé 26, soit 220 sociétés comptant ensemble 59,384 membres.

Quoi qu'il en soit, *La Mutuelle* n'a rien à craindre. Depuis sa fondation qui date de trois ans, elle a fait ses preuves et elle est maintenant assez solidement assise pour que rien ne puisse l'ébranler. Si elle ne brille pas par le nombre de ses sociétaires, nous pouvons dire, sans ostentation, qu'elle marche au premier rang de toutes les Sociétés Françaises, et nous le démontrerons dans un instant par des chiffres authentiques.

L'utilité des sociétés de secours mutuels ne peut être contestée. L'appui que leur donnent, par des subventions, l'administration locale et l'Etat, prouve surabondamment que la question a été étudiée en haut lieu et que ces sortes d'associations sont l'objet de la plus grande sollicitude.

Si nous envisageons notre société sous un autre point de vue qui lui est particulier nous reconnaîtrons facilement qu'elle se trouve dans les conditions les plus favorables. En effet, notre règlement a toujours été scrupuleusement suivi dans toutes les circonstances ; les questions irritantes ont été écartées avec soin et nous avons la satisfaction de constater que jamais aucune discussion facheuse ne s'est élevée dans son sein, pas plus parmi les sociétaires que dans leurs rapports avec les membres de la Commission. Cet esprit de concorde et de confraternité qui règne dans la Société rend notre tâche bien facile, nous dirons même bien agréable; et nous tenons à vous en remercier.

.... Nous estimons ce résultat (celui obtenu en 1886) comme très satisfaisants et beaucoup au dessus de la moyenne que nous relevons dans les statistiques de toutes les sociétés de secours mutuels approuvées en France. Il est vrai que nous nous trouvons dans des conditions exceptionnelles ; nous n'avons à supporter aucun frais : pas de location; pas de fêtes coûteuses, rien enfin de ce qui conduit beaucoup de sociétés à la ruine. Toutes nos ressources sont consacrées à leur véritable emploi : secours aux malades et retraite pour la vieillesse.

Nous avons cependant été plus éprouvés dans le courant de l'année 1886 qu'en 1885 ; mais ici encore nous sommes au-dessous de la moyenne. Nous avons déboursé à titre d'indemnités une somme de 1,016 fr. « y compris les frais de funérailles. Cette somme a été répartie entre 9 membres participants pour 226 jours de maladie, ce qui donne une moyenne de deux jours et demi par membre participant et de dix pour cent de malades sur le nombre de 91 membres participants que nous comptions au commencement de l'année 1886 ; tandis que dans toutes les sociétés réunies de Tourcoing on compte, pour 1886, 6 jours 1/3 de maladie par membre participant.

Si nous voulons maintenant établir une comparaison des résultats obtenus par *La Mutuelle* avec ceux de toutes les sociétés françaises réunies, nous pouvons nous en rapporter au compte rendu de l'année 1884 dressé par les soins du Ministère.

Voici les chiffres que nous y trouvons.

La moyenne des malades est de 25 23 0/0 du nombre total des membres participants et on compte 4 jours 69 de maladie pour chacun de ces membres.

Dans le même compte-rendu nous voyons que la somme totale des indemnités payées pour maladie par toutes les sociétés approuvées en France est de 4,069,646,53 répartis entre 192,078 membres participants. Ces chiffres ont leur éloquence : ils prouvent à eux seuls la force de l'association et nous font voir comment on peut, par ce moyen, adoucir bien des souffrances et soulager bien des misères.

En ce qui concerne la Caisse de retraite, nous remarquons aussi dans ce compte-rendu qu'il a été versé en 1884, par 1,404 sociétés approuvées une somme de 2,757,564,69 soit une moyenne de 4.56 par membre participant. Notre Société a versé, non compris les subventions de la Ville et de l'Etat, 13,30 par membre participant, ce qui, comme vous le voyez, est encore beaucoup plus élevé.

Nous terminerons par une dernière comparaison qui n'est pas la moins intéressante : Dans toutes les sociétés approuvées en France, l'avoir de chaque membre participant, d'apres la moyenne établie en 1884, était de 128 fr. « fonds de réserve et de retraite compris. *La Mutuelle*, qui n'a que trois années d'existence, possède déjà un capital qui porte à 122 f. l'actif de chaque membre participant.

Nous déduisons de ces chiffres, que nos membres fondateurs, ayant versé à la caisse trois années de cotisations, c'est-à-dire chacun une somme de 90 fr. possèdent à l'heure actuelle un capital de 122 fr. Les sociétaires nouveaux, quoiqu'ayant versé une somme moins élevée, se trouvent à peu de chose près, dans les mêmes conditions. Nous avons donc cette satisfaction d'avoir, par nos cotisations, contribué à une bonne œuvre, tout en faisant un placement qui aujourd'hui se trouve majoré de 35 0/0.

En résumé, Messieurs, notre société est en bonne voie et *La Mutuelle* vivra; car elle a pour but la charité. Si un jour, parmi nous, quelque découragement venait à se faire sentir, nous nous rallierions en pensant à cette devise : « Aimons-nous ! aidons-nous ! »

Travaux communaux. — Le lundi 28 février aura lieu dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville l'adjudication de la fourniture d'appareils et de travaux à exécuter à l'usine à gaz.

Un moyen de se procurer un logement gratuit, c'est celui employé par Camille Vanautrève, ouvrier tisserand. Il est né en Belgique, et à la suite de certains méfaits, l'ordre lui avait été donné de regagner sa patrie. Mais, paraît-il, le sol français avait pour lui certains charme et, malgré la loi, il avait continué à fouler cette terre hospitalière. Se trouvant maintenant sans abri, Vanautrève alla s'accuser près de la police de son infraction aux lois françaises et on s'empressa de lui donner le coucher et le couvert aux frais de l'Etat.

LILLE

M. Stourve, coiffeur, rue Péserink a gagné dans un des derniers tirages anticipés de Bruxelles, un lot de 100.000 fr. Par suite des différences d'intérêts, M. Stourve touchera au 1er mai 45.000 francs.

CONCERTS ET SPECTACLES

Théâtre Deschamps. — Nous avons eu, dimanche et lundi, un grand drame en cinq actes de MM. Marquet et Delbes : *Jeanne la Maudite*. C'est une pièce strange, pleine de mystère et de terreur mais singulièrement attachante. Un jeune homme du nom de Gaston, déshérité par son oncle Bourdier, qui veut laisser tous ses biens à un fils illégitime, met le feu à la maison de Bourdier son bienfaiteur et s'enfuit à l'approche des voisins.

Éveillés par les lueurs de l'incendie, les gens du village accourent; ils trouvent Jean Gauthier près de Bourdier, l'accusent de l'avoir assassiné et le traînent devant les tribunaux. Gauthier est envoyé au bagne de Rochefort, mais il s'échappe après quinze ans de détention et revient à son village. Il y retrouve sa fille agenouillée sur le porche de l'église, et voit avec tristesse que tout le monde la méprise, sauf un jeune homme généreux : Maurice.

Gaston apprenant l'arrivée de Gauthier fait mettre le feu à sa maison et veut jeter en prison l'infortuné forçat. Soudain, Eloy qui avait été témoin de l'assassinat de Bourdier, apparaît, et dénonce le vrai coupable. Gaston se sent perdu et veut se suicider, mais Gauthier l'en empêche en lui disant : « Te tuer ? Non! C'est l'échafaud qui t'attend ! »

Ce drame malgré bien des coups de théâtre et des ficelles qui ne plaisent plus tant ils sont usés, fournit assez d'intérêt pour se maintenir convenablement pendant cinq actes. Il renferme d'excellentes situations que le public a bien comprises et qu'il a soulignées de ses bravos.

Le rôle de Jeanne la Maudite a été pour Mme Laurent l'occasion de remettre au jour ses bonnes qualités de comédienne.

Mme Maré a été une duègne fort réussie, elle chante pour endormir le petit Eloy qui est dans son berceau, une vieille romance que les spectateurs ont fort goûtée. Elle commence ainsi :

Dodo, m'amour,
Mes souliers de v'lours,
Mes souliers de marogin
Pour aller dimanche au vin... etc

Nos félicitations à MM. Talier, Germain, Louis Couvreur, Martin et Féry, pour les rôles qu'ils ont interprétés d'une façon fort satisfaisante. MASCARILLE.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du 7 février 1887

Tirage du jury

La première chambre a commencé par déposer dans l'urne, d'une part les 600 noms composant la liste générale des jurés titulaires pour l'année 1887 et, d'autre part, les 50 noms formant la liste générale des jurés supplémentaires pour la même année.

Elle a ensuite procédé au tirage des 36 jurés titulaires et des 4 jurés supplémentaires qui siégeront durant la session qui s'ouvrira le 28 de ce mois. Voici leurs noms :

I. Jurés titulaires. — 1. Charles Louis Joseph Maurice, propriétaire à Aubry; 2. Amédée Plamet, négociant à Louvroil; 3. Henri Prouvost, fabricant à Roubaix; 4. Théodore Désire Poris, rentier à Verlinghem; 5 Henri Romont, cultivateur à Sainghin-en-Weppes; 6. Georges Léon Duflot, marchand à Lille; 7. Theodore Herlin, propriétaire à Lille; 8. Constantin Génart, négociant à Anzin, 9. Henri François Hette, rentier à Wasquehal.

10. Henri Lombart, négociant à Tourcoing; 11. Frédéric-Eugène Nessens, negociant à Lille; 12. Marie-François-Réné Van Pradelles de Palmart, propriétaire à Ebblinghem; 13. Charles Leclercq, rentier à la Madeleine-lez-Lille; 14. Gustave Loingeville, propriétaire à Quesnoy-sur Deûle; 15. Henri-Louis Oudart, épicier à Roubaix ; 16. Emile Dehaene, brasseur à Saint-Sylvestre Cappel; 17. Omer Bricout, négociant à Armentières; 18. Victor-Louis-Joseph Delobel, négociant à Tourcoing; 19. Théophile Ménart, rentier à Briasière.

20. Emile Chartier, propriétaire à Valenciennes; 21. Louis Dombre, ingénieur à Lourches; 22. Théodore-Joseph Mazure, cultivateur à Mouveaux; 23. Edmond Wacheux, cultivateur à Esquerchin; 24. Pierre Montagne, rentier à Tourcoing; 25. Louis Carlier, rentier à Cambrai; 26. Jean-Louis Menneboo, négociant à Bergues.

27. Eugène Wallemmes, négociant à Marpent; 28. Maurice Braquaval, propriétaire à Beaucamps ; 29. Jean Claeyman, brasseur à Killem ; 30. Désiré Cuicis, maire à Felleries ; 31. Arnould-Joseph Lemaire, cultivateur à Nomain ; 32. Elie Henry, industriel à Hautmont ; Henri Muttel, propriétaire à Cambrai ; 34. Léon-Louis Voreux, negociant à Roubaix ; 35. Vincent Cousin, fabricant à Comines ; 36. César Consille, brasseur à Roulx.

II. Jurés supplémentaires. — 1. MM. Edmond Lebon, propriétaire à Douai; 2. Adolphe-Désiré-Albert Marchand, proprietaire à Douai; 3. Adolphe-François Delval, entrepreneur de roulage à Douai; 4. Louis-Aimé-Constant Demont, propriétaire à Douai.

PETITE CORRESPONDANCE

A un de nos abonnés. — Sollicitez d'abord votre demande d'admission à domicile en France. Cette demande doit être rédigée sur papier timbrée et accompagnée de votre acte de naissance légalisé. Elle doit contenir l'engagement d'acquitter les droits de sceau s'élevant à la somme de 175 fr. 25.

La naturalisation, qui confere la qualité de français et à laquelle est attachée la jouissance de tous les droits de citoyen français, ne peut être sollicitée et obtenue que trois années après la demande d'admission à domicile.

La demande de naturalisation doit être adressée en double expédition dont une sur timbre, et doit contenir encore l'engagement de payer un nouveau droit de sceau de 175 fr. 25.

A H. D., 16, Roubaix. — A la première question : Dix mois accomplis. A la seconde question : Oui, en obtenant de l'autorité ecclésiastique les dispenses nécessaires.

AVIS

Monsieur Burnel a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a cédé son procédé d'argenture, sur glaces et verres, à M. Achille Molinier, marchand de verres à vitres, 19, rue du Moulin.

Il engage vivement ses sympatiques clients à continuer d'accorder leur confiance à M. Achille Molinier. L. BURNEL.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'acquérir, à dater du 1er janvier, l'atelier d'argenture pour les glaces neuves et vieilles, qui appartenait à M. L. Burnel.

J'ai l'espérance, M que vous voudrez bien m'accorder votre confiance. Vous pouvez être certain que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous satisfaire.

Je compte qu'à partir du 1er février, je pourrai accepter toutes les demandes que vous voudrez bien me confier.

Je vous prie d'agréer, M , mes salutations.

26749—14030 ACHILLE MOLINIER.

CLASSE 1886 — TOURCOING-SUD

Anquet Henri, 340 — Assemaine Augustin, 188 — Balenghien Emile, 141 — Barbet Victor, 316 — Baudart, 285 — Beaucarne Henri, 144 — Beernaert Jules, 339 — Begot Paul, 67 — Benoit Vincent, 159 — Bernard Jean-Baptiste, 151 — Berte Désiré, 330 — Beulque Edouard, 16 — Beuque Louis, 178 — Beusschaert Jules, 160 — Bliecq Henri, 33 — Bliecq Paul, 251 — Bonte Arthur, 124 — Bonte Jean-Baptiste, 116 — Bonte Louis, 65 — Bouche Jules, — Bordreure Paul, 20 — Brabant Charles, 169 — Bram Auguste, 74.

Breux Ovide, 292 — Bulteau Daniel, 201 — Carette Augustin, 49 — Catteau Amand, 181 — Catteau Auguste, 210 — Catteau Fidèle, 279 — Catteau Louis, 119 — Cattoire César, 243 — Chantry Paul, 227 — Chrétien J.-B., 125 — Christorie Gustave, 167 — Clarisse Auguste, 231 — Clarisse Louis, 10 — Corset Pierre 325 — Cosman Louis, 66 — Courouble Etienne, 72 — Damman Auguste, 86 — Damman Georges, 143 Debergher Joseph, 302 — Debuysschere Charles, 225 — Defaux Henri, 58 — Deflandre Jules, 89.

Deklimpe Alfred, 50 — Delahaye Louis, 346 — Delahousse Louis, 31 — Delannoy J.-B., 305 — Delbecq Charles, 291 — Delbecque Paul, 173 — Delcour Aristide, 12 — Delcueillerie Louis, 277 — Delepoulle Joseph, 265 — Delespoul Jean-Louis, 21 — Dellemmes Louis, 333 — Delplanque Napoléon, 203 — Delporte Fréderic, 320 — Delrue Cyrille, 130 — Delvoye Henri, 256 — Deman Anatole, 77 — Demeyere Adolphe, 354 — Dendoncker Désré, 297 — Deugremont Apolinaire, 206 — Depraetre Camille, 103 — Dervaux Adolphe, 293 — Desbonnet Charles, 294 — Desbuleux Ernest, 318 — Desmaret Pierre, 145 — Desmet Edmond, 123 — Desmettre Désiré, 99 — Desmettre Fidèle, 158 — Desmeulin Alfred, 221 — Desnoulet Louis 149.

Desoubry Henri, 204 — Desrousseaux Emile 271 — Desrousseaux Henri, 255 — Desrumeaux Henri, 171 — Dessauvages Henri. 165 — Dessauvages Jean-Louis, 171 — Dessaugages Pierre, 131 — Destombes Paul, 289 — Desurmont Adolphe. 226 — Desvenain Louis, 238 — Dewavrin Georges, 7 — Dillies Jules, 139 — Doutreluingne Henri, 29 — Druez Desiré. 272 — Dubar Jean Louis 17 — Dubois Denis, 239 — Dubois Victor, 207 — Dubruille Louis 71 — Ducoulombier Emile, 351 — Duforest Henri 313 — Dufour Anicet, 245 — Dufour Louis, 52 — Dujardin Achille. — Dujardin Amand, 211 — Dujardin Victor, 49 — Dumortier Edouard, 313 — Dumortier Jules, 232 — Dumortier Victor, 282 — Duplouy Louis, 61 — Dupont Emile, 219.

Dupont J.-Bte, 190 — Duprez Louis, 135 — Duquesne J-Bte. 265 — Duquesnoy Charles. 198 — Dutilly Emile, 295 — Duvillier Alphonse, 311 — Duvillier Joseph, 106 — Duvivier Alexandre, 235 — Elbin Louis, 278 — Eloy Jules 332 — Equinet Louis. 60 — Farvacque Albert, 114 — Favier Victor. 287 — Ferret Emile, 56 — Flament Auguste, 104 — Flipo Cyrille, 9 — Flipo Emile 129 — Flipo Georges, 85 — Flipo Vincent, 199 — Florin Achille, 134 — Florin César, 329 — Fourlignie Henri 355 — Fourneau Fréderie, 319.

Fourneau Pierre, 300 — Frys Dènys, 80 — Gantherot Paul, 314 — Gérard Jules, 43 — Goguenheim Armand. 112 — Gronier Louis, 298 — Gyslinck Emile, 92 — Hanno Charles, 262 — Haquette Henri, 317 — Haquette Jean, 289 — Henon Charles, 200 — Henricaert Jules, 335 — Henry Léopold, 331 — Holvoet J.B. 8 — Honoré Henri, 42 — Honoré Louis, 2 — Honoré Louis-François, 197 — Honoré Victor, 36 — Hourquin Louis, 82 — Hubert Augustin, 23.

Hul Charles. 338 — Knockaert Auguste, 187 — Langlail Jules. 189 — Lebrun Louis, 192 — Leclercq Auguste. 163 — Leclercq Gustave, 25 — Leclercq Henri, 328 — Leclercq Jules, 22 — Leclercq Louis, 249 — Leconte Alphonse, 95 — Lecomte Paul. 117 — Lecru Charles. 296 — Lefebvre Louis, 34 — Legrand Henri, 172 — Lehu Désiré, 266 — Lemaire Gustave, 11 — Leman Auguste, 276 — Leman Jules, 68 — Lemettre Chrétien, 281 — Lenain Edouard, 113 — Lenseigné Eugène, 70 — Lepaire Jean-Louis, 195 — Lepers Louis, 126.

Leroux Charles 273, Leroux Edmond 41, Lesaffre Henri 161, Lesaffre Jules 170, Lesur Charles 87, Leurent Jules 44, Leuridant Emile 150, Leveugle Achille 369, Leveugle Augustin 128. Liagre Paul 268. Libbrecht Joseph 334, Loquet Victor 307, Loridan Albert 267. Loridan Ernest 140, Lorthiois Camille 250, Losfeld Henri 98, Marafin J.-B. 115, Mariage Herman 133 Montagne Henri 156, Montignies Jules 284, Nuttens Louis 308, Nuttin Henri 118, Odoux Désiré 326, Odoux françois 94, Odoux Jules 324, Olive Paul 35.

Olivier Hilaire, 224 — Omez Louis, 151 — Paco Louis, 244 — Paco Victor, 38 — Pannecoucke Joseph 166 — Papin Victor, 79 — Pédot Louis, 90 — Penez Henri, 168 — Perin Victor, 347 — Pérus Edmond. 263 Petit Paul, 1 — Piat Emile, 345 — Piat Henri, 127 — Playoust Joseph, 222 — Poiré Georges, 191 — Prouvost Edmond, 215 — Prouvost Théodore, 301 — Quivy Charles. 179 — Rigole Henri, 5 — Rogeo Jules, 323 — Rousseau Paul, 37 — Roussel Paul, 183 — Salembier Jules. 137 — Salens Charles, 28 — Segard Louis, 301 — Selosse Georges, 236 — Selosse Jean-Baptiste. 57 — Sion Louis, 63 — Six Emile. 321 — Spenens Paul, 88 — Termeulen François, 336 — Tiberghien Alexandre, 91 — Timal Louis, 210.

Vandamme Emile, 283 — Vandebrouck Jean-Louis 355 — Vandenbeede Alphonse. 26 — Vandenbulcke Louis, 344 — Vandoorme Edmond, 176 — Vanjleteren Louis. 247 — Vanhaute François 186 — Vanneste Jean-Baptiste, 155 — Vanneuville Gaston. 270 — Vanoverschelde Henri. 352 — Vantieghem Jean-Baptiste, 59 — Varrasse Alphonse, 162 — Verbeke Emile, 76 — Verne Victor, 226 — Verraest Charles, 147 — Vroman Louis, 102 — Watteau Gustave, 234 — Welcomme Louis. 28 — Welcomme Louis-Gabriel, 13 — Dessauvages Désiré, 212.

NORD

Les votes des sénateurs du Nord. — Dans la séance du lundi 7 février, le Sénat a repoussé, par 119 voix contre 104, l'amendement de M. A. Naquet à l'article 6 de la proposition de loi concernant la répression des fraudes commises dans la ventes des beurres. Voici cet amendement : « Tout marchand au détail de margarine ou de mélange substitué au beurre devra informer l'acheteur en plaçant sur le vase une indication précise du produit vendu. » Tous les sénateurs du Nord ont voté contre cet amendement à l'exception de M. Fournier qui a voté pour et de MM. le général Faidherbe, Massiet du Biest, Merlin et Testelin qui n'ont pas pris part au vote.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Pierchon, curé d'Haveluy, est nommé vice-doyen du décanat de Denain.

Armentières. — Un ouvrier, L. Hennesson, a été tellement maltraité par deux ivrognes, que son état est grave. Les coupables ont été arrêtés.

— Deux négociants d'Armentières, MM. Jules Dancette et Bloem ont été insultés hier soir par deux anarchistes qui ont ensuite menacé de les tuer. Ces deux individus, nommés Decarne et Laperre ont été arrêtés.

Auberchicourt. — M. Buision, maire d'Auberchicourt, vient d'envoyer sa démission à M. le sous-préfet de Douai.

Voici le motif qui lui a fait prendre cette décision :

Il y a trois jours, M. l'adjoint de la commune chargé de la police par délégation approuvée, envoyait au brigadier de gendarmerie la notification d'une permission de prolongation de retraite accordée aux cabaretiers Ovide Lantoine et Emile Pinte chez lesquels il devait y avoir réunion le 5 courant, à l'occasion de deux mariages.

Le brigadier de gendarmerie exigea que la permission fut étendue à tous les cabarets de la commune. Il fut passé outre à cette prétention, et hier, à 11 heures et demie du soir, procès-verbal était dressé par la gendarmerie contre les cabaretiers et les personnes autorisées spéialement par le maire d'Auberchicourt. Comme conséquence de ce procédé. M. le docteur Buisson se retire. Ce conflit soulève une question de droit assez importante.

Déjà semblable incident s'est produit dans la comme de Lewarde.

Il appartient à M. le procureur-général de provoquer la décision qui doit, désormais, empêcher de semblables conflits entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative.

Il y a là une question de principe qui réclame un examen sérieux et attentif.

La démission du maire d'Auberchicourt aura pour effet de provoquer une prompte solution de la question.

Fourmies. — *Un scandale.* — Un déplorable scandale vient de produire dans cette ville une profonde émotion.

Jeudi matin, succombait à une maladie de poitrine qui la minait depuis longtemps une jeune fille de 13 ans, Julie Durbecq, dont la mère logeait chez elle un sieur J.-B. Jeunmenne, horloger, 52 ans, originaire de Sivry (Belgique). Dans la soirée de jeudi, cet individu rentra en état d'ivresse : la vue des cierges allumés, du crucifix, placé sur une table, à côté du lit où dormait de son dernier sommeil la pauvre poitrinaire, l'irrita. Il se mit à injurier la femme Durbecq.

Il éteignit les cierges, saisit le crucifix et voulut le briser, mais la femme Durbecq et sa mère parvinrent à le lui ôter des mains. Il se jeta sur le lit mortuaire et essaya d'enlever le linceuil qui recouvrait le cadavre. Les deux femmes parvinrent encore à l'en empêcher, mais elles durent soutenir une véritable lutte dans laquelle elles reçurent plusieurs coups de poing.

Une voisine étant accourue alla prévenir la gendarmerie, qui a mis ce forcené à la raison.

La mère de la femme Durbecq a dû s'aliter par suite d'un coup qu'elle a reçu en pleine poitrine.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Le duc de Chartres, venant de Cannes, s'est embarqué pour Douvres.

Arras. — La fameuse *bande noire* vient de se laisser prendre. Trois de ses principaux membres ont été arrêtés dans une maison, la nuit pendant qu'ils la dévalisaient. Ils ont commis depuis un an, une série de vols à Arras et dans les environs

BELGIQUE

Mouscron. — La gendarmerie vient d'arrêter un nommé S., qui avait tenté de tuer, à coups de couteau et de couperet, l'ami intime de sa mère, et d'assassiner cette dernière à l'aide d'un revolver.

Courtrai. — Une jeune servante résolut de faire un voyage en la compagnie d'un homme dont elle venait de faire la connaissance. Mais, comme dit le proverbe, pas d'argent, pas de suisse ou pas d'argent, pas de voyage. Comment faire?

La difficulté fut vite résolue. Notre donzelle s'empara des bijoux, habillements, etc. de sa maîtresse et prit le train de Lille. Le télégraphe avait annoncé, avant qu'elle fut à Mouscron, son arrivée en cette ville. Aussi le maréchal-des-logis Bloem l'attendait-il à la gare.

La jeune fille qui était nantie des objets volés, a été incarcérée.

La grève générale décidée. — C'en est fait, la grève s'étendra bientôt sur toute l'étendue du territoire belge, ainsi que l'a décidé le congrès de Jolimont.

A une majorité considérable, le Congrès a décidé une grève générale. Le plus grand secret a été recommandé aux congressistes.

La situation peut-être considérée comme très grave et on peut s'attendre d'instant en instant à un embrasement général de la Belgique.

— Une grève s'est déclarée aux laminoirs de Baume de Haine-Saint-Pierre. Les ouvriers demandent la suppression du travail le dimanche.

Gand. — Comme nous l'avons dit, la célébration par les socialistes de la libération de M. Anseele, s'est passée avec calme.

Au *Vooruit*, très grand nombre de couronnes et de bouquets formés de fleurs rouges ont été offerts à Anseele, notamment par les socialistes de Louvain, de Schaerbeek, de Maines, de Roubaix et par différents Cercles Gantois.

M. Roche, de l'*Intransigeant* de Paris a été le saluer au nom des républicains français.

Le citoyen Anseele a prononcé un long discours fréquemment interrompu par les applaudissements. La manifestation d'aujourd'hui, a-t-il dit, est une protestation contre la conduite de ceux qui l'ont condamné pour avoir fait appel *aux sentiments généreux des mères et des jeunes filles* (!) Il a remercié le jury qui l'a condamné, parce que sa condamnation a donné lieu à une manifestation, et a tracé de nouveau tout le programme socialiste.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances 7 février.* — Emile Dhaene, rue des Longues-Haies, 36. — Mélanie Demeester, rue Marquisat, 66. — Alexandre Wattelar, rue de Condé, 22, maison Loridan. — Eugene Laine, rue Parmentier, 9. — Fernande Cocheteux, rue Saint-Eleuthère, 13. — Louis Lafforgue, Grande-Place. — Marguerite Deplus, rue du Tilleul, 32. — Albert Monnont, rue de la Montagne, 7. — Louise Clarisse, rue de l'Epeule, 84. — *Mariages du 7 février.* — Leon Wallon, 22 ans, journalier rue de l'Espérance, et Lucie Gavet, 21 ans, tisseuse, rue de l'Espérance. — *Déclarations de décès du 7 février.* — Emile Tiberghien, 22 ans, tisserand, rue des Arts, 198. — Amélie Carels, 14 ans 7 mois, soigneuse, rue Lafontaine, cour Pennel. — Gustave Anelinck, 39 ans 8 mois, rue de Lannoy, 2.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 30 janvier au 6 février.* — Hector Velghe, Sapin-Vert. — Jules Cavez, Saint-Liévin — Georges Duthoit, Vieille-Place. — Julia Piron, Sartel. — Desire Parent, Place. — Eugenie Hautson, Tourpet. — Jeanne Decoopman, Sapin-Vert. — Cyrille Lemaire, Vieille-Place. — Rena Vanschoriesse, Winhoutte. — Helene Maes, Marliere. — Arthur Vanwynsberghe, Place. — Jean-Baptiste Victor, Sartel. — Elise Duthoit, Sainte-Marguerite. — Hermance Debrutte, Houzarde. — Augustine Delerois, Crétinier. — *Publications de mariages du 6.* — Achille Dubus, 26 ans, tisserand, et Clemence Catteau, 27 ans, tisserande. — Gustave Quesnez, 34 ans, tisserand, et Adele Therin, 27 ans, sans profession. — Gustave Decreumine, tisserand, et Leonie Dedeurwaerder, servante. — Alphonse Lagache, 24 ans, tisserand, et Marie Decourcelle, 28 ans, tisserande. — Camille Nachtergaele, 29 ans, chauffeur, et Mathilde Coorevitz, 35 ans, cabaretière. — *Mariages du 30 janvier au 6 février.* — Alosie Volckaert, 23 ans, ouvrier peintre, et Elise Dubar, 18 ans, piquriere. — Clovis Bertelle, 23 ans, tisserand et Juliette Debonnet, 20 ans, tisserande. — Henri Lecaude, 26 ans, employé au chemin de fer, et Florence Verbrugghe, 21 ans, lubricateur. — Francois Vanthuyne, 27 ans, sieur de long, et Mathilde Wendels, 25 ans, ménagère. — Henri Delcambre, 25 ans, tisserand, et Fidelme Debrutte, 19 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 30 janvier au 6 février.* — Alphonse Codron, 3 ans 8 mois, Hospice Pelat. — Elise Duhamel, 2 ans 7 mois, Bas-Chemin. — Louis Lepoutre, 57 ans sans profession, Hospice Place. — Theophile Vandenbille, 57 ans 2 mois, tisserand, Vieille-Place. — Denis Lepers, 60 ans 9 mois, sans profession, rue Andemarde. — Marie Verguchten, 24 ans 3 mois, piquriere, Sartel. — Charles Bouvenie, 17 mois, Sainte-Marguerite. — Maria Beels, 6 semaines, Sapin-Vert.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 6 février.* — Auguste Malfait, rue Legrand. — Oscar Deghany, Blanc-Seau. — Marie Ladoux, rue Dupagne. — *Du 7.* — Berthe Lecouste, Orions. — Kleber d'Halluin, rue de la Fin de la Guerre. — Helene Legloy, rue de Lille. — Jeanne Leclercq, rue Nationale. — Arthur Lebrun, rue de la Croix-Rouge. — Flore Buldeel, rue du Casino. — *Mariages.* — Pierre Dhaene, 37 ans, tisserand, et Clemence Six, 34 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Adele Duterte, 73 ans 4 mois, sans profession, Haute-Voie. — Julia Couvreur, 8 mois, rue Jacquart. — Victor Vandenberghe, 1 an 10 mois, Italie. — J.-Bte Delobel, 77 ans 9 mois, Clinquet. — Adolphe Boucher, 1 an 2 mois, Blanc-Seau. — *Du 7.* — Mathilde Lemaire, 9 ans 10 mois, aux Phalempins. — Julie Vasseur, 3 mois 12 jours, rue du College. — Cécile Lepridan, 25 ans, repasseuse, rue Amiral Courbet. — Julien Prouvost, 4 mois 18 jours, rue Famelart. — Jules Blancke, 32 ans 1 mois, marchand de legumes, hôpital civil.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 31 au 6 février.* — Louis Lampe, sentier de l'Arc-stainque. — Marie Wikart, sentier de Lannoy. — *Déclarations de décès.* — Jules Rake, 23 ans, garçon boulanger, Blandain, et Elodie Clarisse, 17 ans, journalière. — Henri Ponthieu, 23 ans, Lys-lez-Lannoy, et Mathilde Carlier, 21 ans, journalière. — Emile Bonte, 30 ans, maître couvreur, Templeuve (Belgique), et Sophie Lefebvre, 22 ans, journalière.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 29 janvier au 5 février.* — Malvina Millescamps, chemin du Molinel. — Marthe Duthoit, a la Cometre. — *Déclarations de décès.* — Jules Florquin, 68 ans, tisserand, a la Place. — Rosalie Lhernoud, 76 ans, journalière, la Quenouille.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille AMELYNCK-DELSINNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Gustave AMELYNCK, décédé à Roubaix, le 7 février 1887, dans sa 40e année, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise, sont priés de considerer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera